



Mairie de MOLIETS ET MAÂ
Place de l'Hôtel de ville - 40660 MOLIETS ET MAÂ
Tél. : 05.58.48.50.13 - Fax : 05.58.48.55.71
E-mail : mairie-de-moliets@wanadoo.fr

Compte rendu du Conseil Municipal

Du 5 mai 2015

Le Conseil Municipal s'est réuni le 5 mai 2015 à 14h30, sous la présidence de Madame Mireille MULTEAU, Maire de MOLIETS ET MAÂ.

Présents : Mme MULTEAU – Mme GUERINAUD – Mme MASSON – Mr LAGARDERE – Mr OCCHIPENTI – Mme DAVOUST – Mme LARRIEU – Mr BOISSARD – Mme BAROU – Mme CARRERE-LOUSTAUNAU.

Absents excusés : Mr VIGNAL, procuration à Mme MULTEAU – Mr AURIEL, procuration à M. LAGARDERE – Mme HEITZ, procuration à Mr OCCHIPENTI – Mme CAPDEVIELLE, procuration à Mme DAVOUST – Mr PENAVAYRE, procuration à Mme GUERINAUD.

Secrétaire de séance : Mme MASSON.

Mr OCCHIPENTI demande des précisions quant à l'augmentation de la subvention de l'Office du Tourisme votée lors du Conseil Municipal précédent auquel il n'a pas pu assister.

Mme le Maire lui répond qu'un poste saisonnier a été transformé en CDI et que l'animation Volley de Plage qui avait été évoquée en réunion interne précédemment avait été confiée à l'Office de Tourisme.

Il apprend également au travers de ce compte-rendu qu'il était question de travaux SYDEC dont il ignorait l'existence.

Mme le Maire lui répond qu'il s'agit de la suite des travaux entamés l'an dernier.

Le compte-rendu de la séance du 7 avril 2015 est **adopté par 13 voix (Mr OCCHIPENTI s'abstient ainsi que Mme HEITZ par procuration)**.



Mme le Maire souhaite ajouter un point à l'ordre du jour :

Sachant que le logement communal situé au-dessus de la Poste, se libère fin juin 2015 et sachant que nous avons reçu une demande émanant de Mr Mikaël CHAMBAL.

Proposition est faite de lui louer ce logement à compter du 1^{er} juillet prochain pour un loyer identique à celui appliqué auparavant : 482,23 €

Adopté à l'unanimité



Ordre du jour

▪ Indemnités des élus

Suite à l'élection de Mr LAGARDERE au rang de 4^{ème} adjoint (depuis le 23 avril dernier), proposition est faite de conserver le taux d'indemnité du maire au pourcentage de l'indice brut de l'échelle indiciaire de la fonction publique (43%) et de conserver le taux d'indemnité d'un adjoint au pourcentage de l'indice brut de l'échelle indiciaire de la fonction publique (16,5%).

Adopté à l'unanimité

▪ Délégations attribuées à Mme le Maire (précisions sur la délibération du 09/04/2014)

Mme le Maire nous informe qu'une phrase est à modifier dans « les délégations de pouvoir au Maire » votée lors de la délibération du 9 avril 2014.

En effet, la phrase « le Conseil Municipal précise que le plafond de la dépense est limité au seuil de dispense de la procédure » n'est pas assez précise, il faut préciser qu'il s'agit « du seuil de dispense de publicité et de mise en concurrence ».

Adopté à l'unanimité

▪ Commission d'Appel d'Offre (article 22 du code des marchés publics)

Nous devons renommer la Commission que nous avons intitulé « Commission d'ouverture des plis » en « Commission d'Appel d'Offre ».

De plus, suite à la démission de Didier Belhadj, titulaire au sein de cette commission, nous devons procéder à l'élection de son remplaçant.

La commission était constituée de la manière suivante :

- Titulaires : Mme MULTEAU, Mr BELHADJ, Mr VIGNAL et Mr LAGARDERE,
- Suppléants : Mme MASSON, Mr OCCHIPENTI et Mr PENAVAYRE.

Selon l'article 22 du code des marchés publics et pour une commune de moins de 3500 habitants, la commission d'appel d'offre doit comporter, en plus du Maire, membre de plein droit, 3 membres titulaires et 3 membres suppléants, élus au sein du Conseil Municipal au scrutin de liste à la représentation proportionnelle.

Deux listes sont donc présentées, dans l'ordre :

- « Moliets pour un avenir serein » : 1 : Mr VIGNAL, 2 : Mr LAGARDERE, 3 : Mr OCCHIPENTI, 4 : Mme CARRERE-LOUSTAUNAU, 5 : Mme MASSON et 6 : Mr PENAVAYRE.
- « Bien vivre à Moliets » : 1 : Mr BOISSARD, 2 : Mme CAPDEVIELLE et 3 : Mme LARRIEU.

Le vote a lieu à bulletins secrets.

- « Moliets pour un avenir serein » obtient 12 voix, soit 2 sièges de titulaires et 2 sièges de suppléants,
- « Bien vivre à Moliets » obtient 3 voix, soit 1 siège de titulaire et 1 siège de suppléant.

Les sièges sont donc répartis comme suit :

- Les membres titulaires : Mr VIGNAL, Mr LAGARDERE et Mr BOISSARD,
- Les membres suppléants : Mr OCCHIPENTI, Mme CARRERE-LOUSTAUNAU et Mme CAPDEVIELLE.

▪ **Modification des délégations et commissions communales**

Délégation CCAS :

Selon les articles R. 123-8, R.123-10 et r.123-15 du code de l'Action Sociale et des Familles et selon la délibération du Conseil Municipal du 9 avril 2014, la délégation doit comporter, en plus du Maire, membre de plein droit, 4 membres élus au sein du Conseil Municipal et 4 membres nommés par le Maire dans les conditions de l'article L.123-6 du Code de l'Action Sociale et des familles.

Nous procédons donc à l'élection de ces 4 membres élus au sein du Conseil Municipal au scrutin de liste à la représentation proportionnelle.

Deux listes sont présentées, dans l'ordre :

- « Moliets pour un avenir serein » : 1 : Mme GUERINAUD, 2 : Mme BAROU, 3 : Mr VIGNAL.
- « Bien vivre à Moliets » : 1 : Mme CAPDEVIELLE, 2 : Mr BOISSARD et 3 : Mme LARRIEU.

Le vote a lieu à bulletins secrets.

- ☞ « Moliets pour un avenir serein » obtient 13 voix, soit 3 sièges,
- ☞ « Bien vivre à Moliets » obtient 2 voix, soit 1 siège.

Les sièges sont donc répartis comme suit : Mme GUERINAUD, Mme BAROU, Mr VIGNAL et Mme CAPDEVIELLE.

Délégation SIVU ANIMATION-LOISIR EN MARENSIN :

Suite à la démission de Didier BELHADJ, délégué suppléant, nous devons procéder à son remplacement. Mr BOISSARD se propose.

Adopté à l'unanimité des votants.

Délégation SYNDICAT DES MAIRES DU LITTORAL :

Suite à la démission de Didier BELHADJ, délégué suppléant, nous devons procéder à son remplacement. Mme GUERINAUD se propose.

Adopté à l'unanimité des votants.

Délégation SYNDICAT MIXTES DES ZONES D'AMENAGEMENTS TOURISTIQUES CONCERTES DE MOLIETS ET MAÛ :

Suite à la démission de Didier BELHADJ, délégué titulaire, nous devons procéder à son remplacement. Mme MASSON, suppléante, se propose de passer titulaire et Mr AURIEL, se propose de la remplacer au poste de suppléant.

Adopté à l'unanimité des votants.

Délégation OFFICE DE TOURISME :

Suite à la démission de Didier BELHADJ, membre du collège des élus, nous devons procéder à son remplacement.

Mme CAPDEVIELLE se propose.

Adopté à l'unanimité des votants.

Commission DE SECURITE :

Suite à la démission de Didier BELHADJ, délégué titulaire, nous devons procéder à son remplacement.
Mme GUERINAUD se propose.

Adopté à l'unanimité des votants.

Commission DES FINANCES :

Suite à la démission de Didier BELHADJ, délégué titulaire, nous devons procéder à son remplacement.
Mme CARRERE-LOUSTAUNAU et Mr BOISSARD se proposent.

Nous procédons donc à cette élection à bulletins secrets.

Mme CARRERE-LOUSTAUNAU est élue avec 12 voix

■ **Subventions aux associations :**

Nous allons détailler les montants de subventions allouées à chaque association :

- **« Communauté de communes du réolais en sud Gironde » :**
Réponse de la commission : la commune n'est pas concernée,
Pour 2015, proposition est faite de ne pas octroyer de subvention.
Adopté à l'unanimité
- **« ADAVEM » :** Organisme dédié à l'aide aux victimes
Il s'agit d'une subvention nationale obligatoire, en 2014, elle était de 3.136€,
Pour 2015, proposition est faite de réserver 3150€ à cette subvention.
Adopté à l'unanimité
- **« ADMR de Castets » :** l'association demande une subvention de 1.100€
Pour 2015, proposition est faite de leur octroyer une subvention de 100€.
Adopté à l'unanimité
- **« AFM (téléthon) » :**
Pour 2015, proposition est faite de leur octroyer une subvention de 150€.
Adopté à l'unanimité
- **« AFSEP (sclérose en plaques) » :**
Pour 2015, proposition est faite de leur octroyer une subvention de 150€.
Adopté à l'unanimité
- **« Amicale du don du sang » :**
Pour 2015, proposition est faite de leur octroyer une subvention de 150€.
Adopté à l'unanimité
- **« Voisinage (Soustons) » :**
Pour 2015, proposition est faite de leur octroyer une subvention de 150€.
Adopté à l'unanimité
- **« Culture du Coeur » :** l'association nous demande une subvention de 100€.
Il s'agit d'une association dont c'est la première demande et après différentes recherches sur Internet,
cette association ne nous a pas convaincu
Pour 2015, proposition est faite de ne pas leur octroyer de subvention.
Adopté à l'unanimité
- **« LA PREVENTION ROUTIERE » :**
Pour 2015, proposition est faite de leur octroyer une subvention de 150€.
Adopté à l'unanimité

- « LE SECOURS CATHOLIQUE » : l'association nous demande une subvention de 500€.
Pour 2015, proposition est faite de leur octroyer une subvention de 150€.
Adopté à l'unanimité
- « LE SECOURS POPULAIRE » :
Pour 2015, proposition est faite de leur octroyer une subvention de 100€.
Adopté à l'unanimité
- « LES AMIS DE MARIUS » :
Pour 2015, proposition est faite de leur octroyer une subvention de 150€.
Adopté à l'unanimité
- « LES ENFANTS DE LA LUNE » :
Pour 2015, proposition est faite de leur octroyer une subvention de 150€.
Adopté par 12 voix (Mr OCCHIPENTI et Mme HEITZ par procuration, et Mr BOISSARD s'abstiennent)
- « LES RESTOS DU COEUR » : cette association nous demande une subvention de 206€
Pour 2015, proposition est faite de leur octroyer une subvention de 150€.
Adopté à l'unanimité
- « L'AS DU COLLEGE DE SOUSTONS » :
Pour 2015, proposition est faite de leur octroyer une subvention de 100€.
Adopté par 10 voix (Mme DAVOUST et Mme CAPDEVIELLE par procuration, Mr OCCHIPENTI et Mme HEITZ par procuration, et Mr BOISSARD s'abstiennent)
- « LE FOYER DU COLLEGE DE SOUSTONS » :
Pour 2015, proposition est faite de leur octroyer une subvention de 100€.
Adopté à l'unanimité
- « C'ROCK MAÏS » : il s'agit d'une nouvelle association Messangeote qui organise un tremplin musical destiné aux jeunes lycéens de la région et, par conséquent, de Moliets également.
Pour 2015, proposition est faite de leur octroyer une subvention de 200€.
Adopté par voix (Mme LARRIEU s'abstient)
- « ACCA » : Association de Chasse qui nous demande une subvention de 2.000€
Pour 2015, proposition est faite de leur octroyer une subvention de 1.500€.
Adopté à l'unanimité
- « ASSOCIATION DES MEDAILLES MILITAIRES » : Association qui nous demande une subvention de 100€
Pour 2015, proposition est faite de leur octroyer une subvention de 100€.
Adopté à l'unanimité
- « ATLANTIQUE FORM' » : Association qui nous demande une subvention de 500€
Pour 2015, proposition est faite de leur octroyer une subvention de 500€.
Adopté à l'unanimité
- « CLIC ET PLUME » : Association qui nous demande une subvention de 2.500€
Pour 2015, proposition est faite de leur octroyer une subvention de 2.000€ (à l'identique qu'en 2014).
Adopté à l'unanimité
- « COMITE DES FETES » : Association qui nous demande une subvention de 5.000€
Pour 2015, proposition est faite de leur octroyer une subvention de 5.000€ (à l'identique qu'en 2014).
Adopté à l'unanimité
- « CULTURE ET LOISIRS (fonctionnement et Mayade) » : nous demande une subvention de 2.600€
(fonctionnement 1.800 € et Mayade 800€)
Pour 2015, proposition est faite de leur octroyer une subvention de 2.300€ (à l'identique qu'en 2014 :
fonctionnement 1.700 € et Mayade 600€).
Adopté à l'unanimité

- « ENTENTE MESSANGES MOLIETS (fonctionnement et Course) » : nous demande une subvention de 1.400€ (fonctionnement 500€ et course 900€)
Précision est faite que la commune de Messanges les subventionnent également.
Pour 2015, proposition est faite de leur octroyer une subvention de 800€ (300€ fonctionnement et 500€ Course).
Adopté par 13 voix (Mme DAVOUST et Mme CAPDEVIELLE, par procuration, votent CONTRE)
- « FULL SPEED SURF CLUB » : nous demande une subvention de 800€
Pour 2015, proposition est faite de leur octroyer une subvention de 500€.
Adopté à l'unanimité
- « GARENIN'CLUB » : nous demande une subvention de 1.000€
Pour 2015, proposition est faite de leur octroyer une subvention de 1.000€.
Adopté à l'unanimité
- « L'AMICALE DES SAPEURS POMPIERS » : nous demande une subvention de 710€
Pour 2015, proposition est faite de leur octroyer une subvention de 710€.
Adopté à l'unanimité
- « L'UNION NATIONALE DES ANCIENS COMBATTANTS » : nous demande une subvention de 100€
Pour 2015, proposition est faite de leur octroyer une subvention de 100€.
Adopté à l'unanimité
- « L'UNION SPORTIVE MOLIETSOISE » : nous demande une subvention de 500€
Précision est faite que nous avons dû traiter cette demande de subvention dans l'urgence car nous ne l'avons reçue que fin avril 2015 (elles étaient demandées pour décembre 2014).
Pour 2015, proposition est faite de leur octroyer une subvention de 400€.
Adopté à l'unanimité des votants (Mme LARRIEU membre du bureau de cette association, ne prend pas part au vote)
- « ASSOCIATION DE PÊCHE » : nous demande une subvention de 300€
Après quelques débats, proposition est faite de leur octroyer une subvention de 100€ pour 2015.
Adopté à l'unanimité
- « LE MOLIETS SURF CLUB » :
Nous avons reçu une demande de subvention pour l'année 2015 car, à cette époque-là, le club devait ouvrir pour l'été, ce ne sera finalement pas le cas.
Pour 2015, proposition est donc faite de ne pas leur octroyer de subvention.
Adopté à l'unanimité
- « T.G.M. » : l'école de tennis nous demande une subvention de 5.000€
Après quelques débats, proposition est faite de leur octroyer une subvention de 2.500€ pour 2015.
Adopté par 12 voix (Mme DAVOUST et Mme CAPDEVIELLE, par procuration, votent CONTRE et Mme CARRERE-LOUSTAUNAU s'abstient)
- « LES JEUNES D'ANTAN » : nous demande une subvention de 1.300€
Pour 2015, proposition est faite de leur octroyer une subvention de 1.000€.
Adopté par 13 voix (Mr OCCHIPENTI et Mme HEITZ par procuration, votent CONTRE)
- « LES NOUVEAUX D'ENFER » : nous demande une subvention de 300€
Pour 2015, proposition est faite de leur octroyer une subvention de 300€.
Adopté par 13 voix (Mme DAVOUST et Mme CAPDEVIELLE par procuration, s'abstiennent)
- « LOU CAN'ICROSS » : nous demande une subvention de 832.31€
Il s'agit d'une nouvelle association Moliétsoise de course à pieds et à VTT, accompagné d'un chien
Pour les aider à démarrer et pour l'année 2015, proposition est faite de leur octroyer une subvention de 835€.
Adopté à l'unanimité

Mme le Maire précise pour toutes les associations que si, pour des raisons inattendues, une association se retrouvait déficitaire, la mairie essaiera de trouver une solution avec l'association.

▪ **Maîtrise d'œuvre pour la mise en conformité de la station de traitement d'eau potable**

Proposition est faite de surseoir.

▪ **Percement du Courant d'Huchet**

Mr LAGARDERE nous présente les 3 devis reçus :

- S.N. LAUSSU : pour un montant total de 19.705,48 € TTC
- T.T.L. : pour un montant total de 17.256,00 € TTC,
- SOUBESTRE : pour un montant total de 17.130,00 € TTC.

Proposition est faite de confier ce travail à l'entreprise SOUBESTRE, moins-disant.

Adopté à l'unanimité

▪ **Désensablement de l'Héliport et du Poste MNS**

Mr LAGARDERE nous présente les 3 devis reçus :

- C.R.C. : 102,00 € TTC / heure, sans estimation de durée de chantier,
- S.N. LAUSSU : pour un montant total de 1.785,50 € TTC,
- T.T.L. : pour un montant total de 1.548,00 € TTC,
- SOUBESTRE : pour un montant total de 1.524,00 € TTC.

Etant donné qu'aucune notion de temps n'est indiquée par l'entreprise C.R.C., nous ne pouvons risquer de leur confier ce travail.

Proposition est faite de confier ce travail à l'entreprise SOUBESTRE, moins-disant.

Adopté à l'unanimité

▪ **Vigiles Saison 2015**

Mme le Maire nous présente les 3 entreprises qui ont répondu au cahier des charges de la commune.

- AGENCY SECURITE : pour un montant total de 66.482,97 € TTC
- PRIVILEGE SECURITE : pour un montant total de 63.131,89 € TTC,
- DOUBLE IMPACT SECURITY : pour un montant total de 59.654,71 € TTC.

Proposition est faite de confier ce travail à l'entreprise DOUBLE IMPACT SECURITY, moins-disant en leur interdisant l'utilisation d'une caméra.

Adopté à l'unanimité

▪ **Travaux parking place rose (enrobé et puisards)**

4 entreprises ont été contactées pour effectuer ce travail, seule une a répondu, SOUBESTRE :

- Enrobé : 14.760,00 € TTC,
- Les puisards de l'entrée du parking et un à l'arrêt de bus : 2.130,00 € TTC.

Adopté à l'unanimité

▪ **Cession au Syndicat Mixte de l'emprise de 3 forages du golf**

Mme le Maire nous demande de lui donner notre accord pour céder, à l'euro symbolique, au Syndicat Mixte des zones d'aménagements touristiques concertés de Moliets et Maâ des parcelles BA n°293, 289 et 292 (15m² chacune) tout en précisant que l'ensemble des droits et frais divers afférents à cette cession, sont à la charge du Syndicat Mixte.

Adopté à l'unanimité

▪ **Acquisition de parcelle pour servitude de passage sur terrain du Syndicat mixte**

Mme le Maire expose à l'assemblée qu'en vertu du PLU en vigueur, la BE n°89 (appartenant au Syndicat Mixte des Zones d'Aménagements Touristiques Concertés, constitue une zone non aedificandi. Ledit Syndicat Mixte souhaite céder à la Commune cette parcelle à l'euro symbolique et constituerait, à titre gratuit, une servitude de passage sur la parcelle BE n°87.

Précision est faite que l'ensemble des droits et frais divers afférents à cette cession sont à la charge de la Commune et que la commune conservera une servitude de passage sur la parcelle cadastrée BE n°87 (appartenant au Syndicat Mixte des Zones d'Aménagements Touristiques Concertés).

Adopté à l'unanimité

▪ **Convention SOGEM pour la mise à disposition de salles**

Mme le Maire nous présente le projet de convention entre la commune et la Sogem pour l'utilisation de la salle de séminaires à 5 reprises au cours de l'année 2015 pour un montant de 1500,00 € TTC.

Si tout le monde est d'accord, Mme le Maire nous demande de l'autoriser à signer cette convention.

Adopté à l'unanimité

▪ **Renouvellement mission de contrôle des installations électriques**

Mme le Maire nous présente le contrat de l'apave, relatif à la vérification des installations électriques des bâtiments communaux, pour un montant de :

- 1 648,44 € HT,
- 210,00 HT (plus-value pour la première vérification de la galerie d'art, de la crèche et de la médiathèque).

Mme le Maire nous propose de voter ce renouvellement de contrat.

Adopté à l'unanimité

▪ **Maintenance vérification aires de jeux**

Mme le Maire nous présente un contrat de maintenance et d'entretien des installations situées sur les aires de jeux « city stade » et « crèche » pour un montant total de 1.200,00 € TTC / an.

Adopté à l'unanimité

▪ **Convention d'occupation domaine public pour l'installation de containers semi-enterrés**

Mme le Maire nous présente une demande de l'association ACROPRADE pour :

- les autoriser à effectuer des travaux d'installation des conteneurs,
- une prise en charge financière (plus ou moins importante) au coût de l'installation.

Fautes d'éléments suffisants, proposition est faite de surseoir.

Adopté à l'unanimité

▪ **Changement de propriétaire tonne à l'étang de la Prade**

Mme le Maire nous présente la demande de 2 administrés (Sébastien LOUBERE et Fabrice BONNAN) quant à la rénovation et à l'utilisation de la tonne à canards n°40458, située sur l'étang de la Prade.

Elle nous informe également que l'ACCA a donné un avis favorable.

Après discussions, le Conseil Municipal souhaite que la tonne soit rénovée à l'identique, soit 2m x 2m avec une petite terrasse sur 2 côtés (largeur : 50cm)

Adopté à l'unanimité

■ Cirques et guignols

Mme MASSON propose aux membres du Conseil Municipal d'augmenter un peu le tarif de régie des cirques et guignols sur la commune (tarifs inchangés depuis 2009) :

- Cirques : passer le montant de 100,00 € à 110,00 €,
- Guignols : passer le montant de 50,00 à 55,00 €.

Et propose d'autoriser l'installation des guignols sur les 3 places : la Bastide, la place Rose et la Balise
Adopté à l'unanimité



Questions diverses :

Mr OCCHIPENTI nous lit un message de Mme HEITZ (dont il a la procuration) : elle souhaite rappeler que, depuis ce début d'année 2015, nous avons, à Moliets Bourg, un point vert (retrait Crédit Agricole) chez Monsieur Philippe Frézin, la maison de la presse au rond-point de l'Olivier.

PS : seuls les titulaires d'un compte Crédit Agricole, peuvent retirer de l'argent.

Mme le Maire précise également que tout administré peut faire une demande de retrait d'argent auprès du facteur la veille pour le lendemain (à condition qu'il ait un compte à la Banque Postale).

Mme MASSON, rappelle que 2 événements se déroulent le week-end suivant :

- La Mayade (fête des associations) le samedi 8 mai à partir de midi,
- La course des 10 kms (organisée par l'EMM) le dimanche 9 mai matin.

Mme GUERINAUD nous informe qu'elle a repris en charge la création du site internet et qu'il avance.

Mme MULTEAU nous informe que lorsque nous avons voté l'augmentation des taux de taxes directes locales d'1%, nous avons calculé un taux de 18,72% (foncier non bâti) : l'arrondi a été rectifié, par les services fiscaux, à 18,71%.

Elle nous informe également du changement de plan de financement, comme suit :

Ancien plan de financement :

Subvention européenne FEDER : 114 150,00 €,

Subvention Etat : 76 100 ,00 €,

Subvention région : 57 075,00 €,

Subvention département : 57 075,00 €,

Participation Communale : 81 554,20 €.

Nouveau plan de financement :

Subvention européenne FEDER : 64 856,61 €,

Subvention Etat : 76 100 ,00 €,

Subvention région : 57 075,00 €,

Subvention département : 57 075,00 €,

Subvention autres publics : 53656,75 €

Participation Communale : 77 190,84 €.

Elle nous rappelle la cérémonie du 8 mai.

Enfin, elle nous informe du passage du « Run and Bike » qui passera à Moliets le 9 mai vers 11h30.

Il s'agit d'une course cycliste et piétonne, sous forme de relais, qui relie Marseille à Angers

L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée à 16h40.



Vu pour être affiché en date du 18 mai 2015

La secrétaire de séance

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Schuud', written in a cursive style with a long horizontal stroke extending to the right.